

Commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 9 MAI 2017 COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-sept, le neuf mai à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Collonges-sous-Salève (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Georges ETALLAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 2 mai 2017.

<u>Etaients présents</u> : Mmes	B. ANTHOINE	C. BADO	I. FILOCHE
B. GONDOUIN	C. LEBOUCHER	C. PONCINI	V. THORET-MAIRESSE
F. UJHAZI			
Mrs	C. BEROUJON	R. BORNE	P. CHASSOT
F. DRICOURT	G. ETALLAZ	Y. HELLEGOUARCH	F. MAZIT-SCHREY
F. MEGEVAND	G. SOCQUET	R. VICAT	

Absent(s) : D. BONNEFOY - H. DE MONCEAU

Absent(s) excusé(s) : T. HUMBLLOT - P.-H. THEVENOZ
J.-C. BOILLON qui a donné pouvoir à B. ANTHOINE
J. DUTOIT qui a donné pouvoir à C. BEROUJON
A. GOSTELI qui a donné pouvoir à C. BADO
F. MELCHIOR-BONNET qui a donné pouvoir à G. ETALLAZ
L. MEROTTO qui a donné pouvoir à V. THORET-MAIRESSE

Madame C. LEBOUCHER est arrivée après la délibération relative à la convention avec le département de la Haute-Savoie pour l'aménagement de la route de Genève.

Madame I. FILOCHE est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion (06.04.2017) est validé par les élus présents. Les 2 annexes communiquées durant la réunion par Messieurs C. BEROUJON et J.-C. BOILLON pour la place du marché notamment seront rajoutées au compte rendu figurant sur le site internet.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la séance.

TRAVAUX

Aménagement de la route de Genève

Marchés de travaux

Monsieur le Maire rappelle que pour cette opération, un groupement de commandes a été constitué entre la commune et la Communauté de Communes du Genevois (délibération du 4 juin 2015). La C.C.G. en est le coordonnateur.

Les travaux communaux qui comprennent l'aménagement de la voirie, le réseau d'eaux pluviales et la défense incendie seront menés conjointement avec la C.C.G. qui réalise les réseaux d'eaux usées et d'eau potable entre la R.D. 1206 et l'ancienne douane.

Les marchés de travaux comprennent 2 lots :

- lot 1 : VRD - Réseaux (estimation de 497.552,20 € H.T.)
 - o sous lot technique 1A : travaux de réseaux sous maître d'ouvrage de la C.C.G. (estimation de 79.885,40 € H.T. pour l'eau potable et 271.645,40 € H.T. pour la tranche eaux usées) ;
 - o sous lot technique 1B : travaux de réseaux sous maître d'ouvrage de la commune de Collonges-sous-Salève (estimation de 146.021,40 € H.T.).
- lot 2 : Enrobés – Bordures – Béton Désactivé - Grilles (estimation de 351.453,00 € H.T.)
 - o sous lot technique 2A : réfection tranchée réseaux E.U. et A.E.P. sous maître d'ouvrage de la C.C.G. (estimation de 13.440,00 € H.T. pour l'eau potable, 48.162,00 € H.T. pour la tranche eaux usées) ;
 - o sous lot technique 2B : aménagement voirie et réfection tranchée réseau E.P. et défense incendie sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Collonges-sous-Salève (estimation de 289 851,00 € H.T.).

La maîtrise d'œuvre des travaux est assurée par le groupement de bureau d'études IMB et ATIE.

La consultation a été lancée, par avis d'appel public à la concurrence envoyé le 10 mars 2017 au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la C.C.G., selon la procédure adaptée ouverte, en application des articles 27, 34 et 77 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics. La date limite de remise des offres a été fixée au vendredi 7 avril 2017 à 12h.

25 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

Concernant le lot n°1 : 3 offres ont été réceptionnées dans les délais (Rampa-Megevand / Bortoluzzi / Besson).

Concernant le lot n°2 : 3 offres ont été réceptionnées dans les délais (Colas / NGE / Eiffage).

Les plis ont été ouverts le 7 avril 2017 par la Commission du groupement.

Le maître d'œuvre a procédé à une analyse approfondie des offres conformément aux critères de jugement des offres fixés dans le règlement de la consultation. Les résultats ont été présentés, pour avis, à la Commission achats du groupement qui a eu lieu le 24 avril 2017.

Au vu de l'analyse des offres, la commission achats du groupement propose de retenir :

- pour le lot n° 1, l'offre de l'entreprise Bortoluzzi économiquement la plus avantageuse selon les prix du bordereau des prix unitaires de l'offre pour un montant des travaux de 459.183,50 € H.T. (C.C.G. 306.309,00 € - commune 152.874,50 €) ;
- pour le lot n° 2, l'offre de l'entreprise Eiffage économiquement la plus avantageuse, selon les prix du bordereau des prix unitaires de l'offre pour un montant des travaux de 259.124,60 € H.T. (C.C.G. 31.423,40 € - commune 227.701,20 €).

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante de retenir les 2 entreprises énoncées ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer pour la commune deux marchés avec les entreprises Bortoluzzi pour 152.874,50 € H.T. et Eiffage pour 227.701,20 € H.T.

Le montant de la part communale de l'opération est ainsi de 380.575,70 € H.T. (pour une estimation de 436.169,40 € H.T.) soit 456.690,84 € T.T.C.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- RETIENT à l'unanimité, pour chaque lot, les offres énoncées ci-avant, économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement des offres fixés dans le règlement de consultation ;
- AUTORISE le Maire à signer les marchés ainsi que les pièces annexes avec les entreprises Bortoluzzi pour un montant de 152.874,50 € H.T. et Eiffage pour un montant de 227.701,20 € H.T. ;
- AUTORISE le Maire à solliciter les subventions auprès de financeurs éventuels.

Monsieur R. VICAT indique que le démarrage du chantier est prévu au 15 juin 2017. Une réunion de calage sera programmée le 16 mai avec les entreprises retenues et le bureau d'études.

Convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien avec le département de la Haute-Savoie

Les travaux d'aménagement de la route de Genève étant situés sur la route départementale n° 145, une convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien doit être signée entre la commune et le département de la Haute-Savoie.

Il présente la convention qui précise :

- la description de l'aménagement et la consistance des travaux à réaliser et son financement ;
- qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;
- la répartition des charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service.

La convention permet également à la collectivité de bénéficier du F.C.T.V.A. sur le montant des travaux dont le coût prévisionnel (voirie) s'élève à 288.000 € avec une participation du département estimé à 29.430 €.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité la convention présentée ;
- CHARGE le Maire de signer le document.

Réaménagement de la salle Marius Jolivet **Choix du maître d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la maîtrise d'œuvre des travaux visés en titre doit être confiée, conformément à la loi MOP du 12 juillet 1965 modifiée et au Code des marchés publics, après consultation préalable sur références et moyens.

L'opération consiste à réhabiliter le bâtiment avec agrandissement de la salle des mariages, aménagement des combles et des salles du rez-de-chaussée, mise aux normes P.M.R. (ascenseur), tout en conservant le volume actuel. Le programme définitif sera arrêté avec l'architecte retenu.

Une consultation a été lancée le 19 décembre 2016 auprès de 7 architectes.

Les architectes devaient fournir leurs références, moyens, planning prévisionnel, délais d'intervention et taux d'honoraires à titre indicatif.

4 offres ont été reçues après visite préalable du bâtiment (Michel Desvallées, Nelly Guyot, Nicolas Guinand et Philippe Desprès D.M.A.) et analysées par la commission d'attribution le 17 mars 2017.

Les 4 architectes répondent aux critères nécessaires pour la réalisation de l'opération. La commission a demandé à l'ensemble des candidats des précisions sur leur dossier respectif avec notamment le coût d'une mission diagnostic du bâtiment.

Une nouvelle réunion s'est tenue le 2 mai 2017 et la commission d'attribution propose de retenir le bureau N.G.A. (Nelly Guyot Architecte) de Fillinges qui présente l'offre la plus intéressante.

Le Conseil municipal, après l'examen de la synthèse des offres reçues et après avoir délibéré :

- DÉCIDE à l'unanimité de confier l'étude et la maîtrise d'œuvre des travaux visés ci-avant à Madame Nelly Guyot Architecte (N.G.A.) de Fillinges ;
- PRÉCISE que le contrat de maîtrise d'œuvre sera finalisé ultérieurement ;
- PREND ACTE d'un taux global d'honoraires de 13,20 % mission O.P.C. comprise et d'une mission diagnostic forfaitaire de 6.000 € ;
- CHARGE le Maire de préparer et de négocier le contrat avec l'architecte retenu ;
- CHARGE le Maire du dépôt du permis de construire nécessaire pour la réalisation des travaux et l'autorise à signer la demande de permis de construire.

P. CHASSOT indique à l'assemblée que la commission « projet » s'est réunie le 2 mai 2017 et qu'il est nécessaire que l'architecte retenu travaille en étroite collaboration avec le bureau d'études choisi pour l'aménagement de la rue Verdi et de la route de Bossey compte tenu de l'imbrication des 2 projets.

FINANCES

Subventions 2017 aux associations

Monsieur le Maire-Adjoint en charge des finances présente à l'assemblée les travaux de la commission « Finances » qui s'est réunie le 4 mai 2017 pour examiner les différentes demandes de subventions reçues des associations collongeoises et extérieures à la commune.

Il rappelle que le montant affecté aux subventions dans le budget 2017 (article 6574) est de 150.000 €.

La commission propose de conserver le montant de la subvention de base des associations collongeoises à 700 €, chiffre majoré selon le nombre d'adhérents aux associations sportives. Les associations extérieures bénéficient d'un montant variable avec une base de 200 €.

Compte tenu du bilan de la Foire de la Sainte-Barbe 2016, et sur proposition du Comité de foire, il est proposé d'allouer à chaque association ayant participé à l'organisation de la manifestation une subvention de 1.100 € et une subvention de 12.942 € au Comité de Foire de la Sainte-Barbe (ce montant important permet de « combler » le déficit des festivités enregistré par le Comité de foire).

Le Conseil municipal, après avoir examiné les propositions de la commission « Finances » et délibéré :

- ARRÊTE à l'unanimité les subventions allouées aux associations au titre de l'exercice 2017 listées dans le tableau ci-dessous ;
- PRÉCISE que le versement des subventions allouées est conditionné à la production par les associations des documents nécessaires (effectifs, P.V. assemblée générale, comptes de l'association et bilan financier).

Associations Collongoises

Nom de l'association	Type	Subventions BP 2016		Total	Subventions BP 2017		Total
		Foire	Commune	2016	Foire	Commune	2017
Amicale des donateurs de sang	Sociale	-	700	700	-	700	700
Anciens A.F.N. Collonges	Sociale	-	700	700	-	700	700
APEC	Environn.	-	700	700	-	700	700
APEL école St-Vincent	Educative	1 600	700	2 300	1 100	600 + 700	2 400
APE Maurice Tièche	Educative	1 600	700+650*	2 950	1 100	700	1 800
Campus Adventiste du Salève	Educative	1 600	11 008	12 608	1 100	6 597	7 697
Club des Aînés	Sociale	-	1 400	1 400	-	1 400	1 400
Coopérative école Charles Perrault	Educative	-	4 500	4 500	-	5 100	5 100
Club Nature et Montagne du Salève	Sportive	1 600	1 400+650	3 650	1 100	700	1 800
Collonges Accueil	Sociale	1 600	700	2 300	1 100	1 050	2 150
Collonges Inter Loisirs	Sociale et sportive	-	700	700	-	700	700
Comité de Foire de la Sainte-Barbe	Animation	4 936	-	4 936	12 942	-	12 942
Comité des Fêtes	Animation	800	2 100	2 900	550	2 100	2 650
Comité de Secours en montagne	Sociale	1 600	-	1 600	1 100	700	1 800
Ecole Danse Balletto	Sportive	-	-	-	-	350	350
Ecole de musique A.B.C.	Culturelle	1 600	5 760	7 360	1 100	7 000	8 100
Le Fil d'Ariane	Culturelle	-	700	700	-	700	700
Le Petit Théâtre du Salève	Culturelle	1 600	700	2 300	1 100	700	1 800
OGEC école Saint-Vincent	Educative	-	600+35 474	36 074	-	58 108	58 108
Le Sou des écoles	Educative	1 600	2 000	3 600	1 100	2 000	3 100
Salève Judo Kwai	Sportive	1 600	700	2 300	-	700	700
Tennis Club	Sportive	1 600	2 000+650*	4 250	1 100	2 000	3 100

Tennis table PGGR	Sportive	1 600	1 400	3 000	1 100	700	1 800
Union locale des Pompiers	Sociale	1 600	-	1 600	1 100	350	1 450
USC Football	Sportive	1 600	-	1 600	1 100	2 000	3 100
Total		28 136	76 592	104 728	27 792	97 055	124 847

* Distribution de la revue municipale

Associations non Collongeoises

Nom de l'association	Type	2016	2017
ADOT 74	Humanitaire	-	200
Alzheimer Haute-Savoie	Humanitaire	200	200
APF (Paralysés de France)	Humanitaire	200	200
ASJ 74-Athlétisme de Saint-Julien	Sportive	200	200
Ass Sportive Culturelles Téléski Salève	Sportive	500	550+200
Aumônerie Paroisse St Pierre et Paul	Culturelle	200	200
Basket Club St-Julien	Sportive	200	200
De l'ombre à la lumière	Humanitaire	-	200
Espace femmes Geneviève D.	Humanitaire	200	-
FOLZA (Fuzz Festival)	Culturelle	-	200
Foyer de ski de fond du Salève	Sportive	500+800	550+2 000
Guitare en scène	Culturelle	200	200
Groupe intervention secours France	Humanitaire	200	200
Handisport Haute-Savoie	Sportive	200	200
Locomotive enfant leucémie	Humanitaire	200	200
Prévention routière	Humanitaire	200	-
Union Départementale des Donneurs de Sang	Humanitaire	200	-
Vélo club d'Annemasse	Sportive	100	100
Vélo Club Saint-Julien	Sportive	-	200
V.M.E.H. 74	Humanitaire	200	200
Total		4 500	6 200

Subventions particulières

Nom de l'association	Type	2016	2017
MUTAME	Sociale	585	546
Total		585	546

ANNEES	2016	2017
Total général subventions allouées	109 813	131 593
Somme à valoir	60 187	18 407
Montant article 6574 (budget 2016)	170 000	150 000

Tarifs Foire de la Sainte-Barbe 2017

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il revient à l'assemblée délibérante de fixer les tarifs d'occupation du domaine public et des stands pour la Foire de la Sainte-Barbe annuelle.

Après avis du comité d'organisation de la manifestation, les tarifs ci-après sont proposés :

Type	Unités	Tarifs 2015 et 2016	Proposition 2017
Commerçants dans les rues et places			
Réservation avant le 31.07 de l'année	ml	18 €	19 €
Réservation entre le 01.08 et le 13.10.2017	ml	23 €	24 €
Jour de la manifestation	ml	35 €	35 €
Forains (place du marché)		3 jours	5 jours
Petits manèges	forfait	18 € / ml	100 €
Grands manèges	forfait	23 € / ml	200 €
1 ^{ère} caravane	forfait	150 €	100 €
2 ^{ème} caravane	forfait	200 €	150 €
Salons cantine municipale (vins - produits du terroir)			
Stand (3 ml)	unité	350 €	350 €

Pour les commerçants abonnés au marché dominical, le prix au ml est de 12 € pour une réservation avant le 31 juillet et de 18 € au-delà de cette date.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les tarifs ci-dessus pour la Foire de la Sainte-Barbe 2017 ;
- CHARGE le Maire de leur mise en application.

Convention de soutien à la relance du Domaine nordique du Salève

Lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour, Madame B. ANTHOINE fait remarquer que l'article 2 de la convention prévoit un engagement de la commune pour contribuer, à titre exceptionnel, à l'équilibre financier des comptes de l'association.

Cette clause n'étant pas très claire, après discussion, cette délibération est reportée à la prochaine séance.

TARIFS

Camps été 2017 – Service Enfance-Jeunesse

Madame l'Adjointe en charge de l'enfance, de la jeunesse et du scolaire présente à l'assemblée les tarifs proposés par la commission pour les camps organisés cet été par le service enfance-jeunesse.

Deux mini-camps sont organisés cet été par le service enfance-jeunesse pour le secteur jeunes au mois de juillet.

Le premier intitulé « Découverte d'Annecy et du festival Noctibules » du 12 au 14 juillet d'un coût de 144,80 € par enfant et le second intitulé « En avant Raft ! » du 26 au 28 juillet d'un coût de 170,76 € par enfant.

Un camp « Aventure Haute-Savoie » d'une semaine est par ailleurs organisé pour les ados d'un coût de 252 € par jeune.

Pour ces camps, les tarifs ci-après sont établis, comme pour les autres services du S.E.J. en fonction du quotient familial des familles.

Tarifs Mini Camp I: "Découverte d'Annecy et du Festival Noctib

Coût par enfant: 144,80 €

QF	% Mairie	Part Mairie	Tarifs Familles €
0 à 400	88,45	128,08	16,72 €
401 à 800	86,49	125,24	19,56 €
801 à 1200	76,79	111,19	33,61 €
1201 à 1600	67,09	97,15	47,65 €
1601 à 2000	57,39	83,10	61,70 €
2001 à 2400	47,69	69,06	75,74 €
2401 à 2800	37,99	55,01	89,79 €
2801 à 3200	28,29	40,96	103,84 €
3201 à 3600	18,59	26,92	117,88 €
3601 à 4000	8,89	12,87	131,93 €
sup 4000	3,46	5,01	139,79 €
CCG Conventionné	en fonction du QF	tarifs ci-avant	tarifs ci-avant
CCG non conventionné	2,46	3,56	141,24 €
Hors CCG	0%	0	144,80 €

Tarifs Mini Camp 2: "En Avant raft!"

Coût par enfant: **170,76 €**

QF	% Mairie	Part Mairie	Tarifs Familles €
0 à 400	88,45	151,04	19,72 €
401 à 800	86,49	147,69	23,07 €
801 à 1200	76,79	131,13	39,63 €
1201 à 1600	67,09	114,56	56,20 €
1601 à 2000	57,39	98,00	72,76 €
2001 à 2400	47,69	81,44	89,32 €
2401 à 2800	37,99	64,87	105,89 €
2801 à 3200	28,29	48,31	122,45 €
3201 à 3600	18,59	31,74	139,02 €
3601 à 4000	8,89	15,18	155,58 €
sup 4000	3,46	5,91	164,85 €
CCG Conventionné	en fonction du QF	tarifs ci-avant	tarifs ci-avant
CCG non conventionné	2,46	4,20	166,56 €
Hors CCG	0%	0	170,76 €

Tarifs Camp Aventure Haute Savoie 2017

Coût par enfant: **252,00 €**

QF	% Mairie	Part Mairie	Tarifs Familles €
0 à 400	88,45	222,89	29,11 €
401 à 800	86,49	217,95	34,05 €
801 à 1200	76,79	193,51	58,49 €
1201 à 1600	67,09	169,07	82,93 €
1601 à 2000	57,39	144,62	107,38 €
2001 à 2400	47,69	120,18	131,82 €
2401 à 2800	37,99	95,73	156,27 €
2801 à 3200	28,29	71,29	180,71 €
3201 à 3600	18,59	46,85	205,15 €
3601 à 4000	8,89	22,40	229,60 €
sup 4000	3,46	8,72	243,28 €
CCG Conventionné	en fonction du QF	tarifs ci-avant	tarifs ci-avant
CCG non conventionné	2,46	6,20	245,80 €
Hors CCG	0%	0	252,00 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les tarifs des camps énoncés ci-avant établis en fonction du Q.F. des familles ;
- CHARGE le Maire de l'application des tarifs fixés.

DIVERS

Compte rendu des délégations au Maire

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises (ci-dessous) dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aucune décision n'ayant été prise en matière de marchés publics depuis la dernière réunion, il donne ensuite connaissance à l'assemblée des déclarations d'intentions d'aliéner déposées en mairie par les notaires depuis le 9 mars dernier et qui ont été transmises à l'E.P.F. 74 dans les 48 heures pour traitement.

Informations diverses

Le Maire informe l'assemblée que Madame France MELCHIOR-BONNET va quitter le Conseil municipal à la fin août 2017 pour se consacrer uniquement à ses activités professionnelles.

Compte tenu des règles de l'élection à la proportionnelle, la candidate suivante non élue de la liste « Unis pour Collonges » va être contactée pour la remplacer.

Une redistribution des tâches au niveau des adjoints est à l'étude. Le Conseil municipal sera informé de la situation à la rentrée de septembre.